

Maître Karine DABOT
AVOCAT ASSOCIE
DE LA SELARL MATHIEU DABOT ET ASSOCIES
24, Cours Saint Louis - 13100 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : 04.42.38.19.83 - Fax : 04.42.38.47.21
www.mathieu-dabot-associes.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Un bien immobilier situé Allée des Fileuses de Soie 13140 MIRAMAS cadastré section AM n°2 pour une contenance de 79 a 30 ca, consistant **UN APPARTEMENT de type T3** situé au rez-de-chaussée à droite dans le bâtiment H portant le n°67 d'une superficie **de 63,02 m2** comprenant une salle de séjour avec cuisine, deux chambres, une salle de bains et un WC constituant **le lot n°63 de la copropriété,**

Et les 65/5.517èmes indivis des parties communes générales.

Le bien est actuellement libre de toute occupation.

L'immeuble sus-désigné à fait l'objet d'un règlement de copropriété contenant état descriptif de division établi suivant acte reçu par Maître MOTTA, Notaire à MARSEILLE le 17 juin 1982 dont une copie authentique a été publiée au 1er Bureau du Service de la Publicité Foncière d'AIX-EN-PROVENCE, le 12 juillet 1982, volume 5795, n°7.

Il convient de préciser que suite à un remaniement cadastral en date du 09 décembre 2005, publié au 1er Bureau du Service de la Publicité Foncière d'AIX-EN-PROVENCE le 09 décembre 2005, volume 2005 P n°12932, la parcelle section B n°1392 est désormais cadastrée section AM n°2 et est composée de 71 lots.

Correction de formalité publiée le 29 mars 2007, volume 2007 D n°6104,
Correction de formalité publiée le 24 juin 2008, volume 2008 D n°11886,
Correction de formalité publiée le 08 août 2008, volume 2008 D n°15007,
Correction de formalité publiée le 03 février 2010, volume 2010 D n°2316.

**SUR LA MISE A PRIX DE : 45.000 €
(QUARANTE-CINQ MILLE EUROS)**

**VISITE FIXEE AU
LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024 DE 11H00 A 12H00**

**ADJUDICATION FIXEE
AU LUNDI 14 OCTOBRE 2024 à 09 h 00 du matin,
à l'audience du Juge de l'Exécution
du Tribunal Judiciaire d'AIX-EN-PROVENCE (13100),
situé 40 Boulevard Carnot, des biens ci-dessus désignés.**

CLAUSES ET CONDITIONS :

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'AIX-EN-PROVENCE où il peut être consulté.

Les frais exposés pour parvenir à la vente sont en sus du prix.

Les enchères ne peuvent avoir lieu que par ministère d'Avocat postulant près le Tribunal Judiciaire d'AIX EN PROVENCE muni d'un chèque de banque d'un montant de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3.000 €uros à l'ordre de la CARPA.

RENSEIGNEMENTS :

Pour tous renseignements et consultation du cahier des conditions de vente s'adresser à :

- **Maître Karine DABOT**, Avocat associé de la **SELARL MATHIEU DABOT ET ASSOCIES** 24 Cours Saint Louis - 13100 AIX-EN-PROVENCE (Tél. : 04.42.38.19.83 - Fax : 04.42.38.47.21).

- Au **Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'AIX-EN-PROVENCE** (13100), situé 40 Boulevard Carnot.

Signé : **Karine DABOT**